Les objectifs

- Mieux accompagner les évolutions du secteur culturel et associatif
- Former les bénévoles des associations à la législation et la réglementation du secteur culturel
- Partager collectivement les constats et les besoins en termes de structuration et de professionnalisation
- Acquérir des compétences spécifiques au champ culturel et artistique,
- Mieux maîtriser les enjeux de la coopération, de la mutualisation et des relations contractuelles. notamment avec les partenaires publics locaux

Tarifs

Une journée

15 € plein tarif / 10 € tarif réduit

Forfait quatre journées 50 € plein tarif / 30 € tarif réduit

Tarif réduit

Acteurs culturels œuvrant sur le secteur du Parc naturel régional des Causses du Quercy et du Pays Midi-Quercy. Toutes structures à partir du second participant.

Règlement par chèque à adresser à l'ordre de l'ADDA du Lot, en amont de la journée choisie.

Renseignements et inscriptions

ADDA DULLOT 05 65 20 60 30 cgrenapin@adda-lot.com



L'ADDA est l'outil culturel du Conseil général pour le développement du spectacle vivant.

ADDA du Lot

Conseil Général Place Chapou 46000 cahors 05 65 20 60 30 contact@adda-lot.com www.adda-lot.com











Vous êtes une association, un bénévole, vous organisez occasionnellement des spectacles ou des évènements culturels



Proposées par l'ADDA du Lot en partenariat avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy, le Pays Midi-Quercy, le DLA 46 et 82, la DDCSPP 46 et 82

Samedi 20 octobre 2012: Définir et construire son projet culturel

Samedi 17

Organiser ponctuellement artistes et des un spectacle

Samedi 8 Samedi 19 novembre 2012 : décembre 2012 : janvier 2013 :

Engager des

techniciens -

législatif des

bénévoles

La gestion budgétaire appliquée L'encadrement aux activités culturelles



Journées de formations - octobre 2012 à janvier 2013

1 - Définir et construire son projet culturel Méthodologie de conception de projet

Samedi 20 octobre 2012 Maison communautaire de Lalbenque 9 h 30 à 17 h

Objectif

Structurer la présentation du projet culturel et artistique du porteur de projet. Il s'agit de réussir à donner une vision d'ensemble des étapes de réalisation d'un projet culturel et du cadre légal dans lequel celui-ci se situe.

Contenu

En alternant théorie et pratique, les participants seront amenés à clarifier leur projet culturel de manière à savoir mieux le structurer, le valoriser et le présenter auprès des publics, des adhérents, des institutions, des partenaires.

- Analyse du contexte institutionnel : identifier les différentes collectivités, leurs compétences, leurs attentes.
- Analyse du projet : objet, objectifs, territoire et publics ciblés, moyens, impacts attendus.
- Formaliser le projet : présenter l'association, ses motivations, ses objectifs...
- Décrire le projet, préciser la demande, évaluer les charges et les ressources, constituer un dossier de demande de subvention, détention de la licence d'entrepreneur du spectacle.
- · Adapter son propos selon la cible visée.

Intervenante

Corinne Maury-Schober, consultante en ingénierie culturelle, Toulouse

2 - Organiser ponctuellement un spectacle

Samedi 17 novembre 2012 Salle des associations de Limogne-en-Quercy 9 h 30 à 17 h

Objectif

Acquérir une méthode pour planifier l'organisation occasionnelle d'un spectacle dans le respect de la législation et de la sécurité du public.

Contenu

Aperçu des démarches à accomplir avant et après le spectacle. Autorisations, assurances, billetterie, sécurité, contrats du spectacle, communication, financement...

Intervenantes

Sylvie Guillemot, administratrice et Sylvie Castro, chargée de mission à l'ADDA 31

3 - Engager des artistes et des techniciens L'encadrement législatif des bénévoles et des amateurs

Samedi 8 décembre 2012 Maison communautaire de Lalbenque 9 h 30 à 17 h

Objectif

Connaître le cadre juridique applicable à l'emploi des artistes et techniciens du spectacle. Comprendre les dispositifs législatifs qui encadrent le travail des bénévoles ou des amateurs pour les protéger et se protéger.

Contenu

- Le GUSO et le chèque emploi associatif : cadre d'utilisation, emplois et employeurs éligibles, s'affilier, faire ses déclarations.
- Cadre législatif des pratiques amateurs.
- Cadre réglementaire du bénévolat.

Intervenant

André Bargues, Président de l'ADDA du Lot (à confirmer)

4 - La gestion budgétaire appliquée aux activités culturelles

Samedi 19 janvier 2013 Salle des associations de Limogne-en-Quercy 9 h 30 à 17 h

Objectif

Comprendre les enjeux de la gestion budgétaire des structures culturelles. Connaître la méthodologie pour élaborer, exécuter et suivre un budget. Lire et comprendre un compte de résultat et un bilan, en vue de développer une argumentation financière.

Contenu

- Rappels comptables : buts de la comptabilité et moyens utilisés.
- Méthodologie pour l'élaboration d'un budget.
- · Le suivi budgétaire.
- Lire et comprendre un compte de résultats.

Intervenante

Adeline Gay, administratrice ABC Actions Culturelles, Toulouse

Le DLA

Dispositif Local d'Accompagnement, organisme indépendant missionné sur un territoire pour venir en appui aux projets des structures volontaires, par le biais d'un accompagnement dans le temps. Pour plus de renseignements sur le DLA 46 www.urqr.org